

LA DESINFECTION DES SEMENCES

A LA

FORMALINE

ASSURE un MEILLEUR RENDEMENT des RECOLTES

"La terre n'appartient qu'à demi au cultivateur; il ne récolte que ce que veulent bien lui laisser les parasites". Ne perdez pas de vue cette vieille vérité, qui trouve chaque année sa confirmation dans les champs de n'importe quel cultivateur.

Les MICROBES, les PARASITES, les MALADIES montent constamment la garde autour de vos champs pour prendre d'assaut vos cultures. Comment vous protégez-vous contre ces ennemis toujours en éveil?

Ne comptez pas uniquement sur la Providence, la chance, le hasard.

Mettez de votre côté la prudence, la prévoyance, le BON SENS.

Vous ne passez pas au feu tous les ans: pourtant vous ASSUREZ VOTRE MAISON.

PRENEZ UNE BONNE ASSURANCE SUR LA RECOLTE FUTURE

DÉSINFECTEZ LES SEMENCES A LA FORMALINE

"On récolte ce que l'on sème". Chacun a pu se rendre compte de la vérité de cet axiome. Si le grain mis en terre est contaminé, la récolte sera fatalement compromise; si la semence est saine, la récolte aura toutes chances d'être de bonne qualité.

QUI VOUS ASSURE QUE VOS SEMENCES SONT ABSOLUMENT SAINES?

Ne prenez pas de risques: avec la formaline détruisez ce qui est mauvais, rendez meilleur ce qui est bon, et assurez-vous une récolte saine qui vous paiera largement pour vos labeurs et vos sueurs.

UN GALLON DE FORMALINE QUI VOUS COÛTE \$0.40 ENVIRON, PEUT DÉBARASSER DE CHARBON 50 MINOTS D'AVOINE ET VOUS ASSURER :

- 1—Une récolte saine, des épis lourds et bien remplis;
- 2—Une récolte plus abondante;
- 3—Une récolte de plus haute qualité;
- 4—Une récolte conséquemment plus payante.

SANS FORMALINE : *Bon sol, travail intelligent, bonne semence*—RESULTAT DOUTEUX.

AVEC FORMALINE: *Bon sol, travail intelligent, bonne semence*—SUCCES.

Enrôlez la *formaline* comme chien de garde de vos champs; elle en chassera le charbon et la carie des céréales, diverses maladies des patates, et vous donnera 100 pour 1.

La FORMALINE est donc un placement idéal; DÉSINFECTEZ VOS SEMENCES AVOINE, ORGE, POMMES DE TERRE.

Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec
Bureau de l'Entomologie

26

26

26